

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 12/05/2025 - B2025/004139 - 2018 B 00737 - 839 734 993 - SOCIÉTÉ RÉGIONALE
DE DIAGNOSTICS

①

BILAN SIMPLIFIÉ

4129

N° 2033A - 2025

Néant ☐

Désignation de l'entreprise		SOREDIA			
Adresse de l'entreprise		28 rue de la République 38110 LA TOUR DU PIN			
SIRET		83973499300034			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	Durée de l'exercice précédent *		12
					Exercice N clos le 30/09/2024
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions	Net
		1	2		3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014	10000	016	10000
	Immobilisations corporelles *	028	55011	030	37278
	Immobilisations financières * (1)	040	900	042	900
	Total I (5)	044	65911	048	48178
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	14326	070	14326
	Autres * (3)	072	23886	074	23886
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	26691	086	26691
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	64904	098	64904
Total général (I + II)		110	130814	112	113082
PASSIF					Exercice N NET
					1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)		132		
	Report à nouveau		134		9951
	Résultat de l'exercice		136		14709
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		25660
Provisions pour risques et charges					Total II 154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		17316
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		20562
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	25845	172	26069
	Comptes courants d'associés		173		20500
	Autres dettes		175		2975
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		87421
Total général (I + II + III)					180 113082
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 8748
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Contiipi Bupmae

[Signature]

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SOREDIAG

Exercice N clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

30/09/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	129224	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	129224
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
		Variation de stocks (marchandises) *					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
Autres charges externes * :		(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	98781	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont CFE et CVAE * 243			)	244	2321	
Rémunérations du personnel *						250	7672	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2° al.3 du CGI)		255			)	254	5030	
Dotations aux provisions						256		
Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	113803	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	15421	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)			294	712	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	14709	
3 - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14709	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324					
	Divers* dont intérêts excédentaires des opco-cis d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	988	ZFU - TE (44 octies A)	987		342	
				JEI (44 sexies A)	989			
		ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
		Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A	181			
		ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
BUD (44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655						
Dont divers		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	14709	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356						
Déficits antérieurs reportables *10779		dont imputés sur le résultat :		360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	14709	372			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme

[Signature]

③

SOREDIA

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Carta di Bu Lanne

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SOREDIAG	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	
		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et en cours	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Dotations		Reprises		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Fonds commercial	681	683		2	
Immobilisations incorporelles	700	705		3	
Terrains	710	715		4	
Constructions	720	725		5	
Installations techniques, matériel et outillage	730	735		6	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745		7	
Matériel de transport	750	755			
Autres immobilisations corporelles	760	765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
TOTAL	770	775			
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	10779		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice n		982 Ter			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984	10779		
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870	10779		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I) de l'art. 154 bis du CGI		325	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
N° du centre de gestion agréé		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380
Montant de la TVA collectée					374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378 17557
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme

[Signature]

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2024-09-30 N° SIRET : 83973499300034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SOREDIAG

ADRESSE (voie) : 28 rue de la république

CODE POSTAL 38110 VILLE : LA TOUR DU PIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I	CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :	
---	--	--

II	CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :	
----	--	--

Nom de famille : FELTIN Prénom(s) : EMMANUEL JEAN PIERRE CHARLES
Nom d'usage : % de détention : 100.00 Nb de parts ou actions : 1000
Naissance : Date : 24/06/1971 N° Département : 85000 Commune : LA ROCHE SUR YON Pays : FR
Adresse : 3 Bis Rue Viricel
38110 LA TOUR DU PIN Pays : FR

Certifié Vrai
[Signature]

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2024-09-30
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SOREDIAG
ADRESSE (voie) : 28 rue de la république
CODE POSTAL : 38110 VILLE : LA TOUR DU PIN
N° SIRET : 83973499300034

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	0
--	---

Certific conforme


Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Tauxer à date de service

Exercice ouvert le	01/10/2023	et clos le	30/09/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du siège social :		
SOREDIAG			28 Rue de la République		
SIRET 83973499300034			38110 LA TOUR DU PIN		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
28 Rue de la République					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	14709	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé MACOMPTA.FR - www.macompta.fr		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
OGA/OMGA			Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : Lieu :		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire :		
Signature :					
Examen de conformité fiscale (ECF)			Prestataire :		

Certifié Conforme

CJ

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d				
Montant des distributions							e				
autres que celles							f				
visées en (a), (b), (c) et							g				
(d) ci-dessus (3)							h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j				
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI).		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
* SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit (2)		Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)		Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement (5)		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 (6)	
						Indemnités forfaitaires (5)		Remboursements (6)		Indemnités forfaitaires (7)	
										Remboursements (8)	
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %						
					0% 15% 19%						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
					MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLТ réalisée au cours de l'exercice						
					MVLТ restant à reporter						
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Cet/la Reponse
CS

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS

839 734 993 R.C.S. VIENNE

PROCES-VERBAL des DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le Trente et Un mars, à huit heures trente,
Au siège de la société **"SOREDIAG"** à LA TOUR DU PIN (38110) – 28 Rue de la République,
Est présent : Monsieur Emmanuel FELTIN, agissant en qualité de :

- ancien gérant de la société **"SOREDIAG"**,

Est présent : Madame REVOL Florence, agissant en qualité de :

- associé unique de la société **"SOREDIAG"**, à travers la société **"FELT-INVEST"** propriétaire des 100 parts composant le capital,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et quitus à l'ancienne gérance,
- Affectation du résultat,
- Examen des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2024, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice de (+) 14 719 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.
En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 30 septembre 2024 d'un montant de (+) 14 719 euros sur le compte « REPORT A NOUVEAU ».
En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.
De tout ce qui précède, il a dressé le présent procès-verbal.



SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS

839 734 993 R.C.S. VIENNE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

Je soussigné,

Monsieur Emmanuel FELTIN, agissant en qualité d'ancien gérant de la société SOREDIAG et aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024 par l'associé unique,

Ai établi le présent rapport de gestion sur les opérations et sur les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les délais impartis.

Les comptes qui lui sont soumis ont été établis conformément aux principes définis par le Code de commerce et la législation en vigueur.

Une note placée en tête de l'annexe contient diverses informations de nature à en faciliter la compréhension et l'analyse.

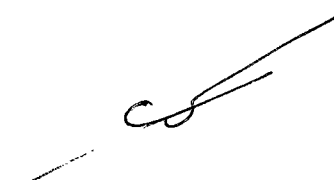
ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. Chiffres clés

Les principaux chiffres clés du compte de résultat et du bilan écoulé sont les suivants :

RESULTAT DE LA SOCIETE	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires HT	129 224 €	106 191 €	90 973 €
Résultat d'exploitation	(+) 15 421 €	(-) 10 383 €	16 366 €
Résultat financier	(-) 712 €	(-) 396 €	(-) 212 €
Résultat courant avant impôts	(+) 14 709 €	(-) 10 779 €	16 155 €
Résultat exceptionnel			
Résultat net	(+) 14 709 €	(-) 10 779 €	14 695 €

SITUATION DE LA SOCIETE	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2023 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 (12 mois)
Total actif	113 082 €	110 550 €	59 957 €
Total endettement	87 421 €	99 599 €	38 227 €
Total provisions pour risques et charges			
Capitaux propres	25 660 €	10 951 €	21 730 €
Dont résultat net	(+) 14 709 €	(-) 10 779 €	14 695 €



II. Commentaire de l'activité

A titre liminaire, il est rappelé que la société SOREDIAG n'a commencé son activité à partir de mars 2019.

S'agissant des chiffres de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024 fait ressortir un chiffre d'affaires s'établissant à 129 K€ sur 12 mois d'activité (+ 22%).

Après comptabilisation de charges d'exploitation d'un montant de 114 K€ (-2%) l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024 enregistre un résultat d'exploitation positif d'un montant de (+) 15 421 € euros.

Au vu du résultat financier d'un montant de - 712 € et du résultat exceptionnel d'un montant de 0 €, et du calcul d'impôt sur les sociétés après affectation des déficits antérieurs, l'exercice se solde par un bénéfice net de (+) 14 119€ euros (dont IS 590 €).

Sur le plan de la structure du bilan de la société, on notera :

- un emprunt Covid et dettes auprès des établissements de crédits de 17 316 €;
- que les capitaux propres de la société s'établissent à 25 660 €;
- que l'actif circulant s'élève au 30 SEPTEMBRE 2024 à 64 904 € pour un total de dettes de 87 421 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Evènement particulier survenu depuis la clôture de l'exercice : 100 % des actions sont détenues par FELT-INVEST SAS.

L'exercice en cours devrait se situer dans la continuité de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024 d'un montant de (+) 14 709 euros sur le compte « REPORT A NOUVEAU ».

Il est ici rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des amortissements non admis dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Nous pensons qu'après avoir entendu lecture du présent rapport, l'associé unique voudra bien approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024 tels qu'ils lui sont présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion.

La Gérance

